

**AIDE-MÉMOIRE – Responsable. Sécuritaire. POUR LA VIE!****1. Respecter les conditions de mon permis**

- Aviser le contrôleur des armes à feu de mon changement de nom ou d'adresse dans les 30 jours suivant celui-ci
- Fournir mes coordonnées (nom et numéro de permis) ainsi que celles de celui à qui l'arme est cédée dans le cas d'une cession pour arme à feu à autorisation restreinte ou prohibée
- Toute autre condition de mon permis

**2. Assurer la sécurité de mes armes**

- Entreposer mes armes à feu selon les règlements en vigueur (non chargée, verrouillée ou rendue inopérante, etc.)
- Transporter mes armes à feu selon les critères de mon permis ou de mon autorisation de transport (selon sa durée de validité, entre les lieux autorisés et pour des raisons autorisées)
- Immatriculer ou enregistrer mes armes à feu selon les dispositions prévues aux lois en vigueur

**3. Agir de façon responsable et sécuritaire pour moi et pour autrui**

- Entreposer temporairement mes armes dans un endroit permis
- Consulter les règlements en vigueur en matière de transport et d'entreposage sécuritaire
- Éviter de consommer des substances pouvant affecter mes capacités lors de la manipulation des armes à feu
- Tester mes connaissances en matière de maniement des armes à feu (<http://www.securitearmeafeu.info/jeu/>)

**4. Solliciter de l'aide auprès de ressources externes**

- Ligne de préoccupation : 1 800 731-4000 (options 1-2)
- Professionnels de la santé
- Association québécoise de prévention du suicide (<https://www.aqps.info/>)
- Ligne québécoise de prévention du suicide 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

En cas **d'urgence**, composez le 9-1-1.